



Jeudi 15 avril 2010 était organisé à la Maison de la CFE-CGC un débat autour du livre « La France du travail » en présence de **Bernard Van Craeynest**, président de la CFE-CGC, et de trois de ses auteurs, **Catherine Sauviat**, **Antoine Math** et **Jean-Marie Pernot**, chercheurs à l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales). Cette soirée était animée par **Carole Couvert**, secrétaire générale confédérale.

## Un regard décalé sur le monde du travail

La première partie de cette rencontre était consacrée à la présentation du livre par les auteurs. L'objectif de cet ouvrage est de mettre en perspective le modèle social français au côté du monde du travail. A partir de données empiriques sur les principaux sujets que sont l'emploi, les mutations du travail, les restructurations, la protection sociale, les revenus et les relations professionnelles, l'ouvrage offre un regard décalé qui peut parfois provoquer. Les auteurs ont souhaité que cet ouvrage suscite le débat.

**Catherine Sauviat** introduit le débat par une synthèse générale de l'ouvrage. Au tournant des années 70, un changement s'opère venant infléchir « Les Trente Glorieuses » qui a apporté une relative sécurité du statut salarial. Du côté de l'emploi, entre les années 80 et 2007, la plus forte création d'emplois s'est opérée, suite à la mise en place des 35 heures. Cependant, le chômage de masse ne s'est pas réduit, le rythme des créations d'emplois restant inférieur à la progression de la population active. A cette période, on observe le développement des emplois de faible qualité. Les politiques en place ont peu d'impact sur l'emploi et affaiblissent la protection sociale en la privant de son financement. Du côté des revenus, le partage de la valeur ajoutée s'effectue en faveur du capital plutôt que du travail ; on observe également

un décrochage du salaire des gains de productivité. Par ailleurs, la mondialisation économique, en déstabilisant les grands oligopoles, a entraîné une internalisation des contraintes, supportées auparavant par les clients, par les entreprises. D'autres conséquences de cette mondialisation sont à noter tels que la mondialisation financière, le changement des pratiques de rémunération et l'accroissement des écarts de salaires.

## Un phénomène d'individualisation des salaires

Quant à **Antoine Math**, il présente deux chapitres d'ampleur : le premier sur les questions de l'évolution des revenus et le second sur l'évolution de la protection sociale, liée bien évidemment à celle de l'évolution des revenus. En effet, la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée a fortement baissé, ce qui est problématique puisque la protection sociale est financée à 80 % par les salaires ! Lorsqu'on regarde les évolutions sur une longue période, le total des salaires et transferts a diminué au profit des revenus de la propriété et a favorisé l'augmentation des inégalités. **Antoine Math** rappelle que les impôts directs sont les seuls à corriger les inégalités de revenus primaires ; seulement leur importance a diminué par rapport aux années 60. Il y a, à la fois, un phénomène

d'individualisation des salaires et une explosion des salaires les plus élevés.

Si l'on s'attache à l'évolution du pouvoir d'achat, on constate que l'inflation a davantage pesé sur les ménages les plus pauvres. Parmi les dépenses incompressibles qui ont fortement augmenté : les loyers. Ils ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus en particulier les revenus des ménages locataires. Par ailleurs, les revenus des locataires ont beaucoup moins augmenté que les revenus des autres ménages. Ce phénomène s'est accentué depuis les années 2000.

## La protection sociale doit être considérée comme un investissement

La protection sociale est un champ vaste, touffu et hétérogène. Elle représente 29 % du PIB (Produit Intérieur Brut) et comprend six risques sociaux : la santé, la vieillesse-survie, la maternité-famille, l'emploi, le logement et pauvreté-exclusion sociale. Depuis 1994, on constate une quasi stabilité des dépenses de protection sociale. Parmi les différents facteurs impactant ces dépenses, les facteurs structurels sont dominants : accélération du nombre de retraités (15 millions en 2009). A ces facteurs, s'ajoutent les facteurs démographiques, mais également l'amélioration de la santé. Pour les risques de chômage, aides au logement pauvreté exclusion, les facteurs conjoncturels prédominent. Le troisième facteur explicatif de l'évolution de la protection sociale est le facteur politique. Concernant les retraites, les règles se durcissent, le taux de remplacement diminue. Pour la santé, l'orientation est au déremboursement des dépenses de soin. Ainsi, les droits individuels s'effritent, mais la part des dépenses consacrées à la vieillesse santé devrait augmenter.

Pour conclure, **Antoine Math** présente le scénario alternatif : un « Etat d'Investissement social » où l'on ne considère plus la protection sociale comme un coût, mais comme un investissement. Ce projet prendrait la forme d'une politique d'anticipation et d'investissements lourds ; il implique la remise en cause du dogme d'une impossible augmentation des cotisations sociales et/ou des impôts directs.

## Il n'y a pas de pacification des relations sociales

C'est au tour de **Jean-Marie Pernot** de poursuivre et de nous présenter, le dernier chapitre de l'ouvrage ayant pour objet l'étude des relations profession-

nelles. Il constate trois évolutions, la première est la place plus importante de l'État dans les relations sociales françaises, la deuxième une évolution de la négociation collective et la troisième, une évolution du syndicalisme.

Même s'il est contraint à une « mise en présentation », l'État garde la main sur les principaux dossiers. Les interlocuteurs sociaux, quant à eux, sont plutôt en charge de la mise en œuvre. L'ensemble des lois a incité les entreprises à pratiquer la dérogation, avec une tendance à la production de la norme au plus près de lieu de travail ; faute de cette norme, c'est la norme de degré supérieur qui s'applique (sachant qu'elle est de moins en moins protectrice). Jean-Marie Pernot constate dans son analyse un retour à une situation de rapports de force assez « bruts ». La conflictualité, bien qu'éclatée, est très importante, les formes de conflits sont différentes (débrayages, manifestations, formes de « grèves froides »), mais présentes ; il n'y a pas de pacification des relations sociales.

Le syndicalisme a toujours cette difficulté à susciter l'adhésion. Il souligne l'impossibilité de comparer les taux de syndicalisation entre les différents pays du fait de la variété des règles existantes. En France, d'après les études récentes, les syndicats seraient davantage présents dans l'entreprise et les mouvements sociaux à l'initiative des syndicats seraient également davantage présents que dans d'autres pays européens.

Le dernier point qu'il aborde est la représentativité et ses conséquences pour les petites organisations syndicales. L'ancien système d'après guerre, fondé sur un principe de division, a eu des effets de spécialisations de syndicats. Le nouveau système de représentativité peut produire un système de fragmentation. Pour mieux comprendre, les auteurs ont étudié les systèmes de représentativité italiens et espagnols, qui ont connu une réforme de la représentativité similaire. Le résultat n'a été pas la disparition d'organisations syndicales, mais l'arrivée d'organisations syndicales référentielles. Ce nouveau système a principalement conduit au rapprochement entre syndicats.

## L'analyse de l'évolution des restructurations

**Catherine Sauviat** présente ensuite le chapitre consacré à l'analyse des restructurations. L'impulsion des restructurations a changé avec le temps. Au départ, les restructurations, initiées par l'État avaient pour objectif la modernisation de l'appareil productif. Puis, elles ont davantage été initiées par les entreprises soumises depuis à une logique financière. L'analyse des résultats est rendue difficile par le manque de données statistiques. Enfin celles-

ci ont été marquées par le passage d'un droit légiféré à un droit négocié des restructurations avec le développement d'accords de méthode, de la GPEC, des projets de mobilités, etc. A priori, ce droit est plus séduisant et offre plus de choix aux salariés. Cependant restent des failles du précédent modèle ; ce nouveau droit assure toujours une protection principalement aux salariés des grandes entreprises. Il implique également de nouveaux risques : la déresponsabilisation de l'employeur dans le cadre par exemple des départs volontaires (pas d'obligation de reclassement en interne...), le risque de la banalisation ou encore des restructurations. Par ailleurs, ce nouveau droit implique les organisations syndicales dans une sorte de co-responsabilisation des restructurations sans que ces dernières ne soient associées aux choix stratégiques. La crise met à rude épreuve ce nouveau droit et implique de se poser de nouvelles questions. Elle a conduit au constat de la relative inefficacité des dispositifs d'anticipation. La primauté de revendications indemnitaires est également apparue avec la crise ainsi que l'individualisation renforcée de la gestion de l'emploi. Par conséquent, les dispositifs de reclassement et de mobilité professionnelle ont une plus faible crédibilité.

Pour terminer ses propos **Catherine Sauviat** pose plusieurs questions à la salle : « Comment renforcer la capacité d'intervention syndicale dans les restructurations ? Comment redonner du pouvoir aux salariés et créer les conditions d'une culture du débat stratégique et à quel niveau ? L'entreprise est-elle le niveau pertinent des négociations de restructuration, alors que l'employeur apparaît souvent comme une fiction juridique ? Porter une attention particulière aux territoires et transitions professionnelles, renforçant les outils existants à quel niveau ? Le niveau sectoriel ? Le niveau des filières ? Un niveau supranational ? Ne faut-il pas penser des droits attachés à l'individu ? »

## La place de la santé au travail

Après cette présentation, la parole est donnée à la salle. Premier à prendre la parole, **Bernard Salengro**, secrétaire national CFE-CGC, remercie les auteurs pour leur travail. Il a apprécié que la protection sociale soit vue comme un investissement plutôt qu'un coût. La santé au travail a un coût considérable et n'est selon lui pas toujours prise en compte « dans les bonnes cases » ; elle rentre dans la solidarité nationale au lieu de rentrer dans la branche accident du travail tellement il est difficile de faire reconnaître une maladie professionnelle.

Dans l'ouvrage, il est préconisé de passer d'une logique de réparation à une logique de prévention.

Pour **Bernard Salengro**, ces deux logiques ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Il pointe également la méconnaissance du dossier de l'amiante.

Puis **Martin Richer**, directeur général de Secafi, prend la parole. Il a constaté que les terrains de négociation se sont déplacés à la faveur des restructurations et interroge donc les auteurs pour savoir si son sentiment est vérifié. Deuxième question posée : « Ce changement est-il structurel ? Ou du à la crise ? ».

Pour les auteurs, la crise a sûrement bouleversé la hiérarchie des terrains de négociation et accentué le renversement des revendications. Ils partagent le constat selon lequel la crise a accentué les revendications indemnitaires.

**Philippe Jaeger**, président de la Fédération CFE-CGC de la Chimie, intervient également et rappelle que l'amiante est un produit naturel. Puis il revient sur l'idée selon laquelle le coût du travail, supérieur en France, explique le manque d'attractivité de notre pays. Il interroge les auteurs sur la comparaison du coût du travail entre les différents pays européens car d'après lui, le coût du travail en France n'est pas supérieur à celui de l'Allemagne. Pour répondre, **Catherine Sauviat** rappelle que la France attire énormément d'investissements directs étrangers. Par ailleurs, l'Allemagne a mené une politique dure de modération salariale. Enfin, la France n'est pas parmi les pays où les coûts unitaires du travail sont les plus élevés. C'est un des pays où la productivité horaire est la plus élevée. Les auteurs rappellent qu'il n'y a pas d'argumentaire sur le coût du travail, ce qui pourrait faire l'objet d'un développement dans le prochain ouvrage. Carole Couvert rebondit, les interrogeant sur la suite de l'ouvrage. D'après les auteurs, un deuxième ouvrage pourrait être une comparaison européenne.

Puis intervient un médecin du travail sur le thème de la souffrance au travail, l'arrivée de la notion économique dans le médical et la nécessité d'associer les médecins.

**Antoine Math** saisit cette occasion pour rappeler l'évolution des chiffres des comptes de la santé et l'évolution de la structure de la prise en charge et le report à la charge des assurés. Les déremboursements ont plutôt concerné la médecine de ville et les médicaments surtout l'augmentation des charges.

## Revenu et fiscalité

**Danielle Flecher**, secrétaire générale de la Métallurgie, revient sur la partie revenu et fiscalité et s'interroge : « Lorsqu'on parle des revenus des Français, est-ce qu'est incluse la redistribution des revenus ? Et

les impôts payés ? ». D'après elle, la comparaison a du sens si elle est faite sur le revenu disponible. Deuxième interrogation : « Concernant la fiscalité, les impôts locaux sont-ils inclus dans les impôts ? ».

Puis elle fait part des évolutions de la négociation de branche. La négociation de branche n'est plus structurante, elle est devenue la « voiture balai » et peut porter préjudice au dialogue social. Beaucoup de ce qui est négocié au niveau de la branche est une suite directe des accords interprofessionnels déjà négociés, ce qui ne rend pas toujours les accords au niveau de la branche équilibrés.

**Antoine Math** apporte quelques précisions sur le chapitre « Revenu Fiscalité ». Les chiffres cités distinguent le salaire net, les revenus des indépendants, des transferts sociaux et les revenus de propriété. Dans les impôts directs sont comptabilisés les quatre taxes. Au niveau macroéconomique, ils représentent peu et ont globalement diminué. Quant à **Jean-Marie Pernot**, il apporte un éclairage supplémentaire. D'après lui, le bilan des négociations de branche doit être nuancé : dans certains secteurs des branches se sont créées. En revanche une des conséquences de ces évolutions, est qu'auparavant les salariés des petites entreprises bénéficiaient des retombées des négociations des grandes entreprises.

Sur le thème de la fiscalité, **Bernard Van Craeynest** partage le sentiment de forte augmentation de la fiscalité locale. Il y a des inégalités à la fois dans le paiement des impôts, conséquence également due au bouclier fiscal (inégalités dans les taux d'imposition des hauts revenus), mais également dans les taxes locales. Ces inégalités posent particulièrement problème dans un monde du travail mobile.

D'après le Président de la CFE-CGC, de fortes évolutions marquent la négociation de branche, avec des branches en désuétude quand d'autres se créent. A ce sujet, on attend la suite du rapport Poisson.

Il pose deux questions liées à l'évolution de la nature de l'emploi sous l'angle de la qualification et sous l'angle de la politique de l'emploi ciblée sur l'exonération de charges jusqu'à 1.6 SMIC, dans un contexte de mondialisation de l'économie. Puis, il s'interroge sur les conséquences de la loi du 31 janvier 2007. A la suite de cette loi, le gouvernement a manifesté la volonté d'associer la société civile avec le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Depuis, ce désir ne s'est pas traduit dans le temps par des actes. Plus grave, la réunion annuelle pour la fixation du calendrier social n'établit pas un bilan du calendrier de l'année écoulée. En France depuis de nombreuses années, règne « un ménage à 3 » entre le patronat le gouvernement et les organisations syndicales, où les deux premiers s'enten-

dent au détriment du 3<sup>ème</sup>. Le patronat sait très bien faire passer ses messages au détriment des salariés.

**Jean-Marie Pernot** revient sur le thème des négociations collectives et remarque que les employeurs ont appris à utiliser les conventions collectives pour diviser les situations sociales (Ex : dans la Marine Fluviale il y a 2 500 salariés et 4 conventions collectives). Par ailleurs dans les autres pays, s'observe une augmentation de l'interventionnisme de l'Etat. La question des retraites a cristallisé cette question.

## Y a t il un lien entre l'interventionnisme de l'Etat et le taux de syndicalisation ?

**Carole Couvert** s'interroge sur le lien entre l'interventionnisme récent de l'Etat et la baisse du taux de syndicalisation. Pour **Jean-Marie Pernot**, il existe. Une part de la baisse des taux de syndicalisation peut s'expliquer par l'affaiblissement de la prégnance des syndicats sur les compromis sociaux. D'autres questions se posent et sont liées à la qualité de la syndicalisation. Dans beaucoup de pays européens, les syndicats s'interrogent sur leur efficacité face aux politiques publiques des travailleurs. Ces questions sont suivies dans la « Chronique Internationale », revue publiée par l'IRES.

La dernière intervention d'un syndicaliste de France Telecom remarque qu'en France la politique du « passager clandestin » permet à tous de bénéficier des accords contrairement aux autres pays où l'appartenance à une organisation syndicale est une condition pour bénéficier de certaines prestations sociales.

## Il faut développer les emplois qualifiés

Revenant sur la question de la qualité de l'emploi, **Catherine Sauviat** explique que d'après les analyses de l'ouvrage, les politiques publiques ont poussé au développement des emplois moins qualifiés. Par ailleurs, le choix qu'ont fait un certain nombre d'entreprises ne va pas, sans doute, dans le sens du développement d'emplois qualifiés, propos néanmoins à nuancer selon que l'activité est assise sur une compétitivité coût ou hors coût.

Pour conclure, **Bernard Van Craeynest** remercie les auteurs pour la qualité de leur ouvrage et rappelle la nécessité pour la CFE-CGC d'avoir de la matière pour être capable de mettre en perspective, de susciter la réflexion pour nous aider dans l'élaboration de propositions, et dans la recherche d'un juste équilibre.